



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 26 août 2024

Semaine

OFSP-Bulletin 35/2024

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

www.anresis.ch: Déclarations de micro-organismes multirésistants
en Suisse, p. 8

Soutien à l'autogestion – une contribution essentielle à la santé, p. 10

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Cavelti AG
Wilerstrasse 73
CH-9201 Gossau
Téléphone 071 388 81 81

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 50 00
Fax 058 465 50 58
verkauf.abo@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin:
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	7
Résumé hebdomadaire sur les virus respiratoires	7
www.anresis.ch : Déclarations de micro-organismes multirésistants en Suisse	8
Soutien à l'autogestion – une contribution essentielle à la santé	10
Vol d'ordonnances	15

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 33^e semaine (19.08.2024)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées: cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^c Femmes enceintes et nouveau-nés.

^d Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

^e Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 33^e semaine (19.08.2024)^a

	Semaine 33			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année				
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022		
Transmission respiratoire														
Haemophilus influenzae:	2	3	3	7	10	8	154	143	111	104	85	74		
maladie invasive	1.2	1.8	1.8	1	1.5	1.2	1.7	1.6	1.2	1.8	1.5	1.3		
Infection à virus	https://idd.bag.admin.ch													
influenza, types et sous-	https://idd.bag.admin.ch													
types saisonniers	10	21	7	55	97	36	611	661	641	327	357	363		
Légionellose	5.9	12.3	4.1	8.1	14.2	5.3	6.9	7.5	7.2	5.8	6.4	6.5		
Méningocoques:				1				37	34	10	26	23	6	
maladie invasive				0.2				0.4	0.4	0.1	0.5	0.4	0.1	
Pneumocoques:	7	1	1	29	23	13	1055	955	645	739	607	414		
maladie invasive	4.1	0.6	0.6	4.3	3.4	1.9	11.9	10.8	7.3	13.2	10.8	7.4		
Rougeole	1				1				103	33	93	32		
	0.6				0.2				1.2	0.4	1.6	0.6		
Rubéole^b														
Rubéole, materno-fœtale^c														
Tuberculose	5	14	9	26	34	30	412	384	343	264	270	239		
	2.9	8.2	5.3	3.8	5	4.4	4.6	4.3	3.9	4.7	4.8	4.2		
Transmission féco-orale														
Campylobactériose														
https://idd.bag.admin.ch														
Hépatite A	3	3	2	7	5	4	59	55	53	38	41	33		
	1.8	1.8	1.2	1	0.7	0.6	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6		
Hépatite E	1		2	3	4	5	58	83	71	31	52	44		
	0.6		1.2	0.4	0.6	0.7	0.6	0.9	0.8	0.6	0.9	0.8		
Infection à E. coli	23	51	41	123	132	154	1316	1148	1152	765	681	728		
entérohémorragique	13.5	30	24.1	18.1	19.4	22.6	14.9	13	13	13.6	12.1	13		
Listériose	3	1	1	6	5	9	55	65	70	25	44	57		
	1.8	0.6	0.6	0.9	0.7	1.3	0.6	0.7	0.8	0.4	0.8	1		
Salmonellose,				1	2				26	21	6	21	14	4
S. typhi/paratyphi				0.2	0.3				0.3	0.2	0.07	0.4	0.2	0.07
Salmonellose, autres	https://idd.bag.admin.ch													
Shigellose	https://idd.bag.admin.ch													

	Semaine 33			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydie	109 64	334 196.1	288 169.1	707 103.8	998 146.5	903 132.6	12544 141.7	13060 147.5	12955 146.3	7896 140.5	8060 143.4	8048 143.2
Gonorrhée	87 51.1	123 72.2	105 61.7	439 64.4	462 67.8	361 53	6630 74.9	5537 62.5	5094 57.5	4150 73.8	3622 64.4	3261 58
Hépatite B, aiguë					2 0.3		19 0.2	14 0.2	16 0.2	13 0.2	11 0.2	10 0.2
Hépatite B, total déclarations	13	15	25	80	76	70	1199	1144	1066	814	745	702
Hépatite C, aiguë		1 0.6			1 0.2		16 0.2	14 0.2	11 0.1	11 0.2	8 0.1	5 0.09
Hépatite C, total déclarations	11	18	33	56	59	76	1036	1077	960	660	668	628
Infection à VIH	3 1.8	5 2.9	6 3.5	26 3.8	31 4.6	25 3.7	356 4	339 3.8	336 3.8	219 3.9	212 3.8	219 3.9
Sida		1 0.6	1 0.6	3 0.4	2 0.3	2 0.3	48 0.5	39 0.4	44 0.5	30 0.5	22 0.4	25 0.4
Syphilis, stades précoces ^d		15 8.8	23 13.5	19 2.8	68 10	75 11	750 8.5	795 9	807 9.1	463 8.2	510 9.1	536 9.5
Syphilis, total		22 12.9	29 17	23 3.4	101 14.8	97 14.2	997 11.3	1072 12.1	1092 12.3	603 10.7	710 12.6	717 12.8
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose							2 0.3	5 0.06	8 0.09	6 0.07	4 0.07	6 0.1
Chikungunya				1 0.2	1 0.2		30 0.3	19 0.2	5 0.06	15 0.3	16 0.3	2 0.04
Dengue	2 1.2	18 10.6	2 1.2	21 3.1	41 6	13 1.9	482 5.4	202 2.3	67 0.8	326 5.8	143 2.5	51 0.9
Encéphalite à tiques	https://idd.bag.admin.ch											
Fièvre du Nil occidental							1 0.01					
Fièvre jaune												
Fièvre Q	2 1.2		3 1.8	5 0.7	5 0.7	10 1.5	148 1.7	136 1.5	85 1	110 2	91 1.6	46 0.8
Infection à Hantavirus									4 0.05			
Infection à virus Zika							10 0.1	2 0.02		8 0.1	2 0.04	
Paludisme	6 3.5	5 2.9	6 3.5	29 4.3	29 4.3	31 4.6	320 3.6	328 3.7	309 3.5	193 3.4	220 3.9	205 3.6
Trichinellose			1 0.6			1 0.2		1 0.01	4 0.05		1 0.02	4 0.07
Tularémie	https://idd.bag.admin.ch											
Autres déclarations												
Botulisme								1 0.01	1 0.01		1 0.02	1 0.02
Diphthérie ^e		3 1.8	4 2.4		5 0.7	11 1.6	17 0.2	94 1.1	16 0.2	3 0.05	14 0.2	14 0.2
Maladie de Creutzfeldt-Jakob			3 1.8	1 0.2	2 0.3	3 0.4	17 0.2	26 0.3	24 0.3	10 0.2	21 0.4	18 0.3
Tétanos												
Variole du singe			35 20.6	3 0.4		191 28	30 0.3	121 1.4	433 4.9	20 0.4	3 0.05	433 7.7

Objectif résilience – renforcer celle des entreprises et des employé-e-s

Congrès national pour la GSE
18 septembre 2024
Kursaal Berne
www.bgm-tagung.ch/fr



Organisateur

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Partenariats de coopération

suva



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 18.8.2024 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	30		31		32		33		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Oreillons	0	0	1	0.2	0	0	0	0	0.3	0.1
Coqueluche	0	0	3	0.6	4	0.5	2	0.2	2.3	0.3
Piqûre de tiques	11	1.4	13	2.4	11	1.3	10	1.1	11.3	1.6
Herpès zoster	2	0.3	3	0.6	8	0.9	9	0.9	5.5	0.7
Néuralgies post-zostériennes	1	0.1	0	0	0	0	0	0	0.3	0
Médecins déclarants	104		100		110		120		108.5	

Borréliose de Lyme: <https://idd.bag.admin.ch>

Résumé hebdomadaire sur les virus respiratoires

Le portail d'information de l'OFSP sur les maladies transmissibles donne régulièrement des informations sur les cas d'infection et de maladie dû à différents agents pathogènes respiratoires, en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. <https://idd.bag.admin.ch/>

La mise à jour a lieu le mercredi à 12h00.



www.anresis.ch :

Déclarations de micro-organismes multirésistants en Suisse

FQR-E. coli *Escherichia coli* résistants aux fluoroquinolones, définis comme tous les *E. coli* de sensibilité intermédiaire ou résistants à la norfloxacine et/ou à la ciprofloxacine.

ESCR-E. coli *Escherichia coli* résistants aux céphalosporines à large spectre, définis comme *E. coli* de sensibilité intermédiaire ou résistants à au moins une des céphalosporines de troisième ou quatrième génération testées. En Europe, 85–100 % de ces ESCR-E. coli sont productrices de BLSE (β -Lactamases à Spectre Étendu).

ESCR-KP *Klebsiella pneumoniae* résistants aux céphalosporines à large spectre, définis comme *K. pneumoniae* de sensibilité intermédiaire ou résistants à au moins une des céphalosporines de troisième ou quatrième génération testées. En Europe 85–100 % de ces ESCR-KP sont productrices de BLSE.

MRSA *Staphylococcus aureus* résistants à la méthicilline, définis comme tous les *S. aureus* de sensibilité intermédiaire ou résistants à au moins l'un des antibiotiques céfoxitine, flucloxacilline, méthicilline ou oxacilline.

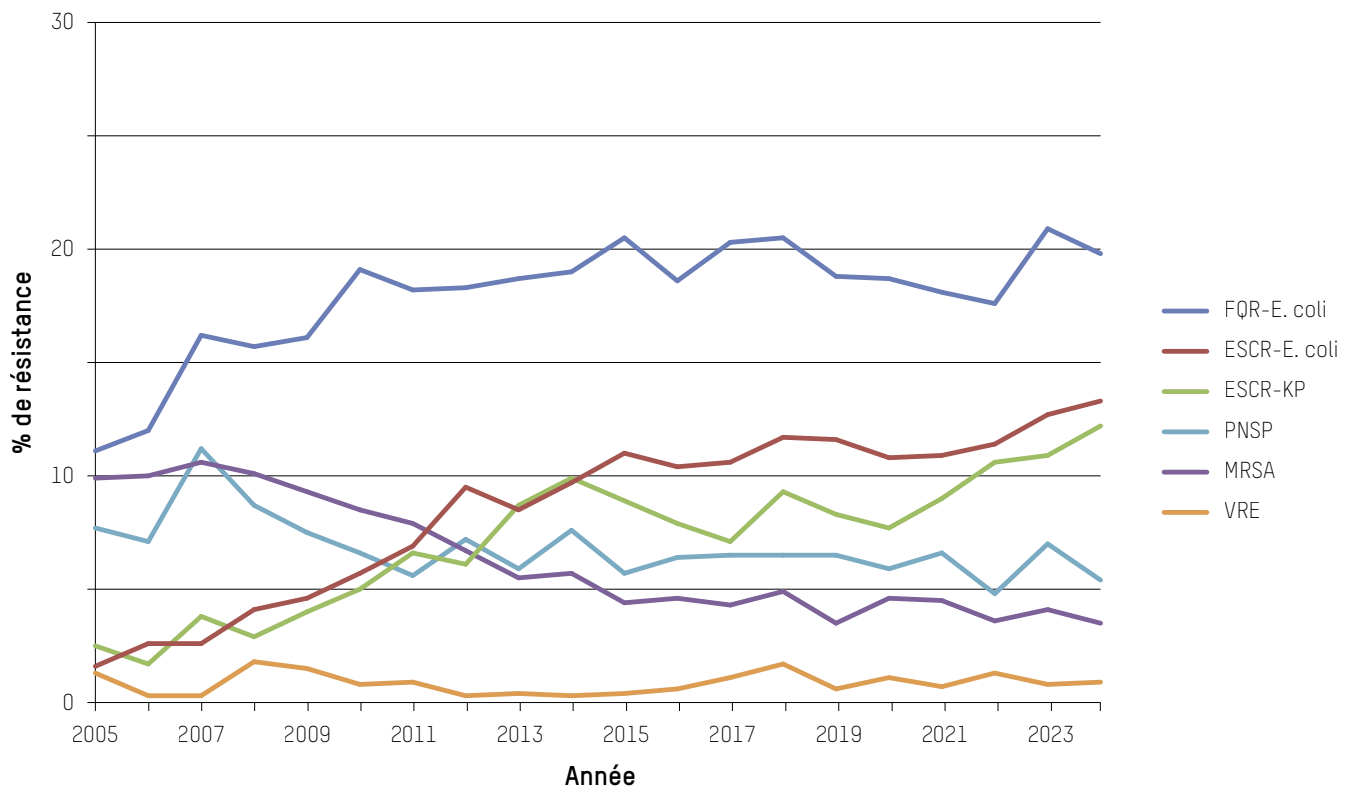
PNSP *Streptococcus pneumoniae* résistants à la pénicilline, définis comme tous les *S. pneumoniae* de sensibilité intermédiaire ou résistants à l'antibiotique pénicilline.

VRE Entérocoques résistants à la vancomycine, définis comme les entérocoques de sensibilité intermédiaire ou résistants à l'antibiotique vancomycine. Eu égard à la résistance intrinsèque de *E. gallinarum*, *E. flavescens* et *E. casseliflavus* à la vancomycine, seuls *E. faecalis* et *E. faecium* ont été pris en compte. Les entérocoques non spécifiés ont été exclus de l'analyse.

Anresis :

Situation : enquête [anresis.ch](http://www.anresis.ch) du 15.08.2024

Proportion des micro-organismes multirésistants (en %) provenant d'isolats invasifs (n), 2005–2024



Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FQR- E. coli	% 11.1	12.0	16.2	15.7	16.1	19.1	18.2	18.3	18.7	19.0	20.5	18.6	20.3	20.5	18.8	18.7	18.1	17.6	20.9	19.8
	n 1525	2072	2270	2678	2863	3075	3178	3336	3718	4489	5072	5197	5595	6098	6360	6168	6248	6624	6761	3211
ESCR- E. coli	% 1.6	2.6	2.6	4.1	4.6	5.7	6.9	9.5	8.5	9.7	11.0	10.4	10.6	11.7	11.6	10.8	10.9	11.4	12.7	13.3
	n 1613	2153	2342	2760	2982	3221	3356	3350	3720	4494	5068	5200	5600	6098	6367	6175	6262	6628	6781	3216
ESCR- KP	% 2.5	1.7	3.8	2.9	4.0	5.0	6.6	6.1	8.7	9.9	8.9	7.9	7.1	9.3	8.3	7.7	9.0	10.6	10.9	12.2
	n 277	351	424	482	530	585	588	609	668	835	932	1003	1049	1155	1313	1345	1450	1586	1654	773
PNSP	% 7.7	7.1	11.2	8.7	7.5	6.6	5.6	7.2	5.9	7.6	5.7	6.4	6.5	6.5	6.5	5.9	6.6	4.8	7.0	5.4
	n 467	534	672	666	616	471	540	461	528	503	636	629	754	749	757	477	468	792	867	537
MRSA	% 9.9	10.0	10.6	10.1	9.3	8.5	7.9	6.7	5.5	5.7	4.4	4.6	4.3	4.9	3.5	4.6	4.5	3.6	4.1	3.5
	n 836	1057	1114	1203	1288	1271	1329	1265	1337	1641	1790	1843	2058	2036	2313	2305	2446	2552	2622	1344
VRE	% 1.3	0.3	0.3	1.8	1.5	0.8	0.9	0.3	0.4	0.3	0.4	0.6	1.1	1.7	0.6	1.1	0.7	1.3	0.8	0.9
	n 239	342	385	487	536	610	686	723	809	980	1205	1090	1130	1147	1191	1322	1665	1656	1655	847

Explications

Le tableau et le graphique prennent en compte tous les isolats provenant de cultures d'échantillons de sang et de liquide céphalorachidien enregistrés dans la base de données à la date spécifiée et qui ont été testés pour les substances citées. Les résultats envoyés par les laboratoires sont intégrés tels quels et les données analysées. anresis.ch ne procède à aucun test de validation de résistance sur les isolats individuels.

La quantité de données envoyée est relativement constante depuis 2009. De légères distorsions dues à des retards de transmission ou à des changements dans l'organisation des laboratoires sont cependant possibles, notamment en ce qui concerne les données les plus récentes. A cause de ces distorsions, la prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres absolus; ces données ne permettent pas une extrapolation à l'échelle nationale.

Seul l'isolat initial a été pris en compte lors de doublons (même germe chez le même patient dans la même année de déclaration). Les examens de dépistage et les tests de confirmation provenant de laboratoires de référence ont été exclus. Les données de résistance sont utilisées pour la surveillance épidémiologique de résistances spécifiques, mais sont trop peu différenciées pour orienter le choix d'un traitement.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Prévention et services de santé
Division Maladies transmissibles
Téléphone 058 463 87 06

Renseignements complémentaires

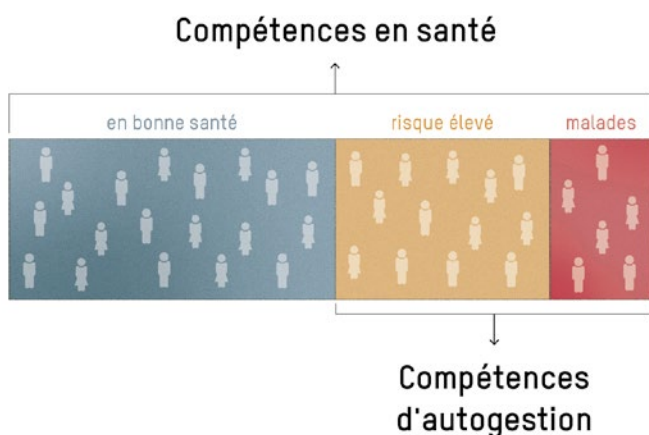
Des données de résistance supplémentaires concernant les principaux micro-organismes sont disponibles sur les sites www.anresis.ch et guide.anresis.ch.

Soutien à l'autogestion – une contribution essentielle à la santé

L'équipe du cabinet de médecine générale joue un rôle central dans le soutien à l'autogestion des patients atteints de maladies non transmissibles de longue durée, d'addictions et de maladies psychiques. Des connaissances de base et des outils pour la pratique peuvent soutenir une approche de partenariat dans le sens du « concept national de soutien à l'autogestion ».

Dans leur pratique quotidienne, les professionnels de la santé voient des patients confrontés aux effets complexes de maladies de longue durée. Outre le traitement médical proprement dit, tant les personnes concernées que leurs proches ont besoin d'apprendre à vivre avec la/les maladie(s) et les traitements. L'accompagnement et le soutien à long terme pour renforcer leur pouvoir d'agir et leurs compétences en matière d'autogestion fait donc partie de la prise en charge. Ce soutien à l'autogestion doit être considérée comme un domaine essentiel des compétences en matière de santé et est assurée par les personnes concernées elles-mêmes, par leurs proches, par des pairs et par des professionnels de la santé et du social.

Figure 1 :
Compétences d'autogestion comme domaine essentiel des compétences en matière de santé [5]



Les instruments présentés dans cet article fournissent des connaissances de base et un savoir-faire pertinents pour le soutien à l'autogestion dans la pratique médicale.

Contexte/classement

Le soutien à l'autogestion est l'une des mesures de la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles 2017–2024 [3] et de la Stratégie nationale Addictions 2017–2024 [4]. Les approches et les offres de soutien à l'autogestion basées sur des données probantes doivent continuer à être établies et systématiquement ancrées dans le secteur de la santé et du social. Le soutien à l'autogestion apporte une contribution importante à différents objectifs et orientations de la stratégie de politique de santé du Conseil fédéral 2020–2030 (Santé2030).

UNE BRÈVE RÉTROSPECTIVE

En Suisse romande, le professeur J.-P. Assal et son équipe des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont développé « l'éducation thérapeutique du patient (ETP) » dès 1975 – au début, surtout dans le domaine du diabète. Plus tard, l'ETP est officiellement reconnue par l'OMS [1]. Le rapport de 1998, rédigé par des experts européens, définit la pratique de l'ETP pour les maladies chroniques ainsi que les formations nécessaires pour la proposer aux patients. Il est réactualisé en 2024 avec le « Guide introductif : Education thérapeutique du patient » [2].

En Suisse alémanique, certaines organisations proposaient des offres de soutien à l'autogestion. Au niveau national, le soutien à l'autogestion est devenu une mesure des deux stratégies nationales Prévention des maladies non transmissibles (MNT) et Addictions (2017–2024, [3, 4]).

En 2018, la « plateforme SELF »¹ a été lancée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour promouvoir l'échange et l'apprentissage mutuel, avec le « Forum SELF »² organisé chaque année depuis lors.

L'ETP – plutôt d'origine francophone/latine – et le soutien à l'autogestion – plutôt d'origine anglophone – poursuivent les mêmes finalités: il s'agit d'aider les personnes concernées et leurs proches à reprendre le contrôle de leur vie, à préserver leur autonomie et à trouver un équilibre dans leur vie avec la ou les maladies et les traitements. Afin d'harmoniser les concepts et la terminologie utilisés en Suisse, l'OFSP a fait élaborer un concept national de soutien à l'autogestion, en étroite concertation avec un grand nombre d'acteurs et d'actrices clés, dont les experts romands de l'ETP [5]. Vous trouverez de plus amples informations sur le processus en Suisse dans l'exposé d'introduction « Concept harmonisé »³ au Forum SELF 2022, ainsi que dans un chapitre consacré à la Suisse dans le livre « Pratiquer l'éducation thérapeutique », qui vient de paraître [6].

SÉLECTION D'ÉLÉMENTS CLÉS DU CONCEPT

Avec les personnes concernées et leurs proches, les spécialistes de différentes professions et disciplines sont des groupes d'acteurs centraux du soutien à l'autogestion. En tant que personnes de confiance, les médecins jouent un rôle clé. Le soutien à l'autogestion est défini dans le concept – voir boîte d'information.

Définition du soutien à l'autogestion

Le soutien à l'autogestion comprend ce que tous les acteurs (personnes concernées, professionnels, proches concernés et pairs) entreprennent ensemble pour renforcer les compétences d'autogestion et les ressources des personnes atteintes de maladies de longue durée et de leurs proches.

Dans le soutien à l'autogestion, l'expérience, les savoirs et l'environnement des personnes concernées sont pris en compte de manière globale (« co-création », « expert par expérience »).

Les acteurs travaillent en partenariat et contribuent aux buts d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées et de leurs proches et de les accompagner dans leur cheminement vers la meilleure santé possible.

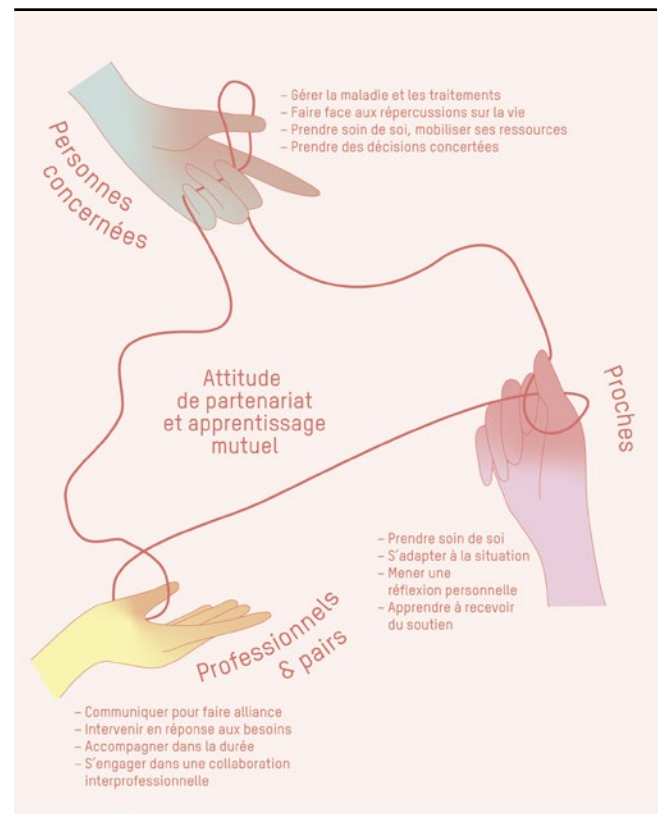
Les personnes concernées, les professionnels du secteur de la santé et du social et les proches travaillent ensemble, main dans la main, dans un esprit de partenariat et s'ouvrent à un processus d'apprentissage mutuel. Cette ouverture d'esprit est nécessaire comme qualité commune à tous les groupes d'acteurs. D'autres compétences centrales que les professionnels et les pairs devraient posséder pour le soutien à l'autogestion sont en particulier:

- Communiquer pour faire alliance
- Intervenir en réponse aux besoins
- Accompagner dans la durée
- S'engager dans une collaboration interprofessionnelle

Ils peuvent ainsi soutenir efficacement les patients et leurs proches dans leurs compétences d'autogestion. La formation correspondante est essentielle à cet égard.

Figure 2:

Les compétences d'autogestion des personnes concernées, de leurs proches, des professionnels et des pairs et des professionnels vont de pair [5]



1 La plateforme SELF

2 Le Forum SELF

3 L'exposé d'introduction « Concept harmonisé »

Les perspectives des groupes d'acteurs autour du soutien à l'autogestion sont réunies dans une courte vidéo⁴. D'autres informations détaillées sont disponibles dans le « *Concept national de soutien à l'autogestion en cas de maladies non transmissibles, de dépendances et de maladies psychiques* » [5] et dans le guide « *Standards et critères de qualité pour les offres de soutien à l'autogestion* » [7].

CHECK-LIST : EST-CE QUE NOUS FAISONS DU SOUTIEN À L'AUTOGESTION ?

En tant que professionnel de la santé, vous souhaitez obtenir rapidement une vue d'ensemble des informations essentielles afin d'agir le plus possible en faveur de l'autogestion ? Vous trouverez l'essentiel de ce qui constitue une prestation de service ou une offre de soutien à l'autogestion de haute qualité dans un bref outil pour le cabinet médical « *Questions clés et check-list* » [8].

Les professionnels de la santé peuvent largement contribuer au bénéfice recherché pour les personnes concernées et leurs proches⁵ :

- Renforcer l'équilibre entre la vie quotidienne et la maladie
- Améliorer la qualité de vie
- Renforcer la santé.

Le soutien à l'autogestion présente également des avantages avérés pour les professionnels et les systèmes de soins :

- Renforcer la satisfaction de toutes les parties prenantes
- Renforcer l'efficacité de la prise en charge
- Améliorer la qualité des soins.

Contact

Nadine Stoffel-Kurt
Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Prévention et soins de santé
Département Prévention MNT
Section Prévention dans le traitement et le conseil
Téléphone : 058 465 58 14
nadine.stoffel-kurt@bag.admin.ch

Sébastien Jotterand
Co-président mfe, Président Plateforme interprofessionnalité
dans les soins de santé primaires
sebastien.jotterand@ehc.vd.ch

Références

- ¹ Éducation Thérapeutique du Patient : Organisation mondiale de la Santé. Programmes de formation continue pour professionnels de soins dans le domaine de la prévention des maladies chroniques. Recommandations d'un groupe de travail de l'O.M.S (1998). [Lien](#)
- ² Éducation Thérapeutique du Patient : Guide introductif. Organisation mondiale de la Santé/Région européenne (2024). [Lien](#)
- ³ Stratégie nationale prévention des maladies non transmissibles 2017–2024. [Lien](#)
- ⁴ Stratégie nationale Addictions. [Lien](#)
- ⁵ Kessler, C. et Lasserre Moutet, A. Concept de soutien à l'autogestion lors de maladies non transmissibles, psychiques et d'addictions. OFSP/GELIKO/ARPS (2023). [Lien](#)
- ⁶ L'organisation de l'ETP en Belgique et en Suisse. Kapitel in X. de la Tribonnière « Pratique l'éducation thérapeutique, 2^e édition (2023) » ISBN : 9782294778858, Elsevier.
- ⁷ Kessler, C. « Guide Standards et critères de qualité applicables aux programmes de promotion à l'autogestion ». OFSP (2023). [Lien](#)
- ⁸ Questions clés et check-list, OFSP (2023). [Lien](#)

⁴ [courte vidéo](#)


⁵ voir figure 7 d'après Grange, L. et Allenet, B. [5]



Le Conseil fédéral lance le nouveau **plan d'action One Health** et fixe des priorités pour lutter contre l'antibiorésistance.



Plan d'action One Health
StAR 2024-2027
Stratégie Antibiorésistance
 StAR

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Office fédéral de l'environnement OFEV

Disponible en ligne.





PRÊT! POUR MON TROISIÈME RENDEZ-VOUS.

Faites votre
safer sex check:



Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Berne		11737508
Zurich		11554318 11583419 11680226

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine
35/2024